

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1703**

commune (s) :

objet : Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association des études foncières (ADEF)

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1703**

objet : **Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association des études foncières (ADEF)**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

L'association des études foncières (ADEF) est une association régit par la loi du 1er juillet 1901 qui réunit depuis 25 ans, les acteurs, les institutions et les spécialistes qui souhaitent débattre des questions foncières, favoriser le développement des connaissances et en organiser la diffusion.

La Communauté urbaine de Lyon est déjà en contact avec l'ADEF sur plusieurs sujets, notamment sur les problématiques d'environnement et plus largement la prise en compte de l'impact des activités humaines sur la ressource foncière et sur l'organisation des territoires (fonciers à risques, foncier de l'énergie, périurbanisation, modalités de prises en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement urbain ou rural...). De même, l'ADEF a eu recours à des experts de la Communauté urbaine sur le thème des sites et sols pollués.

Le public intéressé par les diverses activités de l'association (formation, revue, ouvrages) est constitué en moyenne et selon les thématiques à 60 % de professionnels du secteur public ou parapublic (collectivités locales, agents de l'Etat, SEM, établissements publics fonciers), et à 40 % de professionnels du secteur privé (promoteurs, aménageurs, notaires, experts, géomètres, urbanistes, consultants...). L'association compte 63 structures adhérentes.

Il est proposé que la Communauté urbaine adhère à l'ADEF car :

1° - Les formations et publications que dispense l'ADEF s'inscrivent dans le cœur de métier des agents de la Communauté urbaine

L'ADEF est ouverte aux entreprises et organismes publics ou privés concernés par la question foncière afin de favoriser le développement de travaux et de réflexions sur le foncier, l'immobilier, l'environnement et l'urbanisme.

Ses partenaires sont associés à la définition des activités de l'association, parmi lesquelles :

- la publication d'une revue bimestrielle *Études foncières*,
- un colloque réunissant chaque année quelques 200 spécialistes du foncier,
- des séminaires de formation (environ 8 par an),
- des clubs-débats d'accès réservé aux membres et partenaires,
- des publications spécialisées,
- des études d'intérêt général en France et à l'étranger.

2° - *L'adhésion permettra d'officialiser la participation et le soutien de la Communauté urbaine à ce réseau*

Il est proposé à la Communauté urbaine de prendre une cotisation lui permettant d'avoir accès aux publications de l'ADEF et de participer à des formations à des tarifs préférentiels.

A titre indicatif, le montant de la cotisation est de 2 400 € pour l'année 2010 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise :

- a) - l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association des études foncières (ADEF),
- b) - le versement de la cotisation annuelle y afférent, fixée par l'assemblée générale de l'association,

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 628 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.